



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emblèmes

Question écrite n° 67964

Texte de la question

M. Laurent Marcangeli attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, chargé des sports, sur la volonté du délégué de la ligue de football professionnel d'empêcher le port du drapeau corse, symbole de l'identité corse et d'attachement à cette île et à ses valeurs, lors du match Ajaccio-Valenciennes du 24 octobre. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il considère qu'un drapeau peut constituer une atteinte à l'esprit du sport et à la sécurité publique. Il souhaite également qu'il lui soit précisé si cette spécificité est réservée au seul drapeau corse ou s'il s'agit d'une mesure d'ordre général s'appliquant à tous les territoires de la République qui revendiquent à juste titre leurs patrimoines culturels et historiques. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître sa position sur cette question ainsi que de faire préciser la sienne à la ligue de football professionnel.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Marcangeli](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67964

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9234

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)